

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2011

---

Présents : Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, Mme GASTON, TOURAINE, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, BAREILLE, Mme CABELLO, MALEIG, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Bernard UTHURRY
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Jean-Marie GOUINEAU	à	Jacques CARSUZAA
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Philippe GARROTE	à	Dominique QUEHEILLE
	Anne BARBET	à	Patrick MAILLET
	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE	à	Eliane YTHIER
	Fabien REICHERT	à	Marie-Lyse GASTON
	Nathalie REGUEIRO	à	Véronique PEBEYRE

Suppléants : Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés : André BERNOS, Gérard URRUSTOY, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Gérard LEPRETRE, Jean-Michel BRUGIDOU, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

#### **RAPPORT N°111115-02-FIN**

#### **FETE DE L'AID EL KEBIR 2011 : TARIF D'ABATTAGE**

M. LEES indique que la fête religieuse de l'Aid El Kebir a eu lieu cette année le dimanche 6 novembre.

A cette occasion, les membres du Bureau, réunis le 2 novembre, ont accepté la proposition du directeur de l'Abattoir, de majorer le tarif habituel d'abattage pour tenir compte de la rémunération des agents un jour non travaillé habituellement.

Le tarif forfaitaire d'abattage a été fixé à 30.00 € par animal.

Les recettes générées permettront d'octroyer aux salariés qui ont accepté de travailler une prime exceptionnelle de 200 €.

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **FIXE** la redevance d'abattage dans le cadre de l'Aid El Kebir à 30.00 € par animal abattu.
- **OCTROIE** une prime exceptionnelle de 200 € aux agents ayant travaillé le jour de l'Aid El Kébir.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 novembre 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT